

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1185-22**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 7 février 2022, le règlement suivant :

**Règlement 1185-22 définissant le code d'éthique et de déontologie des
employées et employés de la Ville de New Richmond et
abrogeant le Règlement 1072-18**

Le Règlement 1185-22 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 10^e jour de février 2022

Céline LeBlanc
Greffière